



Revue archéologique de l'Est

Tome 54 | 2005
n°176

Les occupations néolithiques de Monéteau, « Sur Macherin » (Yonne) : données préliminaires

Anne Augereau, Philippe Chambon et Isabelle Sidéra



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rae/259>
ISSN : 1760-7264

Éditeur

Société archéologique de l'Est

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006
Pagination : 51-70
ISBN : 2-915544-06-9
ISSN : 1266-7706

Référence électronique

Anne Augereau, Philippe Chambon et Isabelle Sidéra, « Les occupations néolithiques de Monéteau, « Sur Macherin » (Yonne) : données préliminaires », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 54 | 2005, mis en ligne le 07 septembre 2008, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rae/259>

LES OCCUPATIONS NÉOLITHIQUES DE MONÉTEAU, « SUR MACHERIN » (YONNE) : DONNÉES PRÉLIMINAIRES ¹

Anne AUGEREAU *, Philippe CHAMBON **, avec la collaboration d'Isabelle SIDÉRA ***

Mots-clés Néolithique, Villeneuve-Saint-Germain, Chasséen, nécropole, coffres.

Keywords Neolithic, Villeneuve-Saint-Germain, Chasseen, burial ground, chests.

Schlüsselwörter Neolithikum, Villeneuve-Saint-Germain, Chasséen, Nekropole, Steinkisten.

Résumé Le site de Monéteau, Sur Macherin, exploré en 1999, a livré de nombreuses traces d'occupations, du Néolithique ancien à l'époque gallo-romaine. Le Néolithique est particulièrement bien représenté : le Villeneuve-Saint-Germain, avec sept unités d'habitation, le Néolithique récent avec d'énigmatiques structures funéraires, une petite tombe multiple datée du Néolithique final, et surtout le Néolithique moyen chasséen, avec une nécropole associée à une enceinte. Ce cimetière se compose de deux ensembles disjoints, structurés différemment et associés à des dispositifs monumentaux. Les pratiques funéraires, notamment la prépondérance des coffres, rapprochent cet ensemble du domaine « Chamblandes » de Suisse occidentale. Le mobilier, qui comprend des éléments méridionaux comme du Bassin parisien, reflète la position géographique de la nécropole.

Abstract The Monéteau « Sur Macherin » site excavated in 1999, includes remains dating from the Neolithic to the Roman period. The Neolithic period is particularly well represented by seven settlements dating from the Villeneuve-Saint-Germain period, by enigmatic funerary structures dating from the recent Neolithic, by a small multiple tomb dating from the late Neolithic and also by a burial ground and enclosure dating from the middle Neolithic Chasseen period. Two independently structured groups make up this cemetery associated with monumental structures. The funerary practices, especially the preponderance of funerary chests, establish a link between this group and the western Swiss "Chamblandes" domain. The finds are composed of Southern elements as well as objects from the Paris basin which reflect the geographical position of the necropolis.

Zusammenfassung Der 1999 ergrabene Fundplatz von Monéteau, 'Sur Macherin', hat zahlreiche Siedlungsspuren aus der Zeit vom Altneolithikum bis zur gallo-römischen Periode geliefert. Das Neolithikum ist besonders gut vertreten: die Villeneuve-Saint-Germain Kultur mit sieben Wohnstrukturen, das Jungneolithikum mit rätselhaften Grabanlagen, das Endneolithikum mit einem kleinen, mehrfach belegten Grab und vor allem das mittelneolithische Chasséen mit einer Nekropole, die mit einer Wallanlage in Verbindung steht. Dieses Gräberfeld setzt sich aus zwei unabhängigen, unterschiedlich strukturierten Komplexen zusammen, die jeweils mit einer monumentalen Anlage in Verbindung stehen. Aufgrund der Bestattungsbräuche, insbesondere dem Vorherrschen der Steinkisten, lässt sich dieser Komplex mit dem westschweizerischen „Chamblandes-Typ“ in Verbindung bringen. Der Fundbestand, der sowohl meridionale Elemente als auch solche des Pariser Beckens beinhaltet, spiegelt die geografische Lage der Nekropole wieder.

1. Cet article devait originellement être publié dans les actes du colloque interrégional sur le Néolithique d'Orléans, en 1999 ; il fait suite à la communication présentée alors.

* INRAP et UMR 7041, Protohistoire européenne, 7 rue de Madrid, 75008 Paris.

** CNRS, UMR 7041, Ethnologie préhistorique, MAE, 21 allée de l'Université, 92023 Nanterre cedex.

*** CNRS, UMR 7055, Préhistoire et Technologie, MAE, 21 allée de l'Université, 92023 Nanterre cedex.

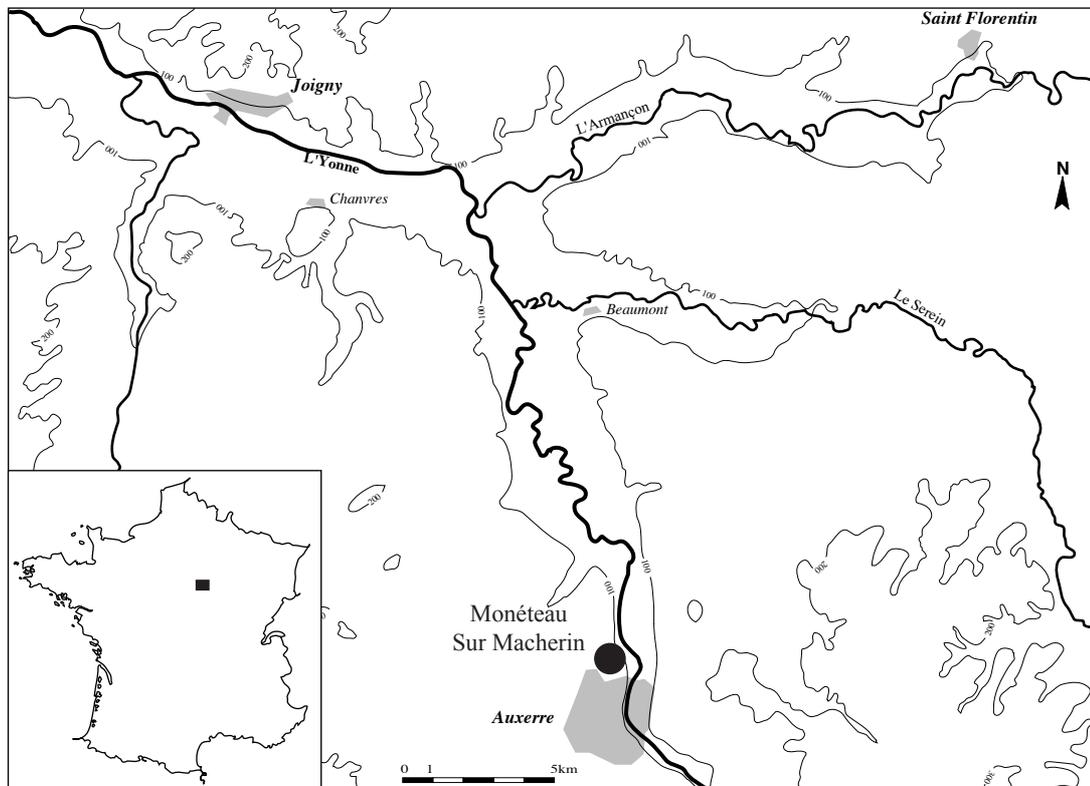


Fig. 1. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : localisation du site (P. Pihuit/AFAN del.).

1. LOCALISATION ET PRÉSENTATION DU SITE, CONDITIONS DE L'INTERVENTION

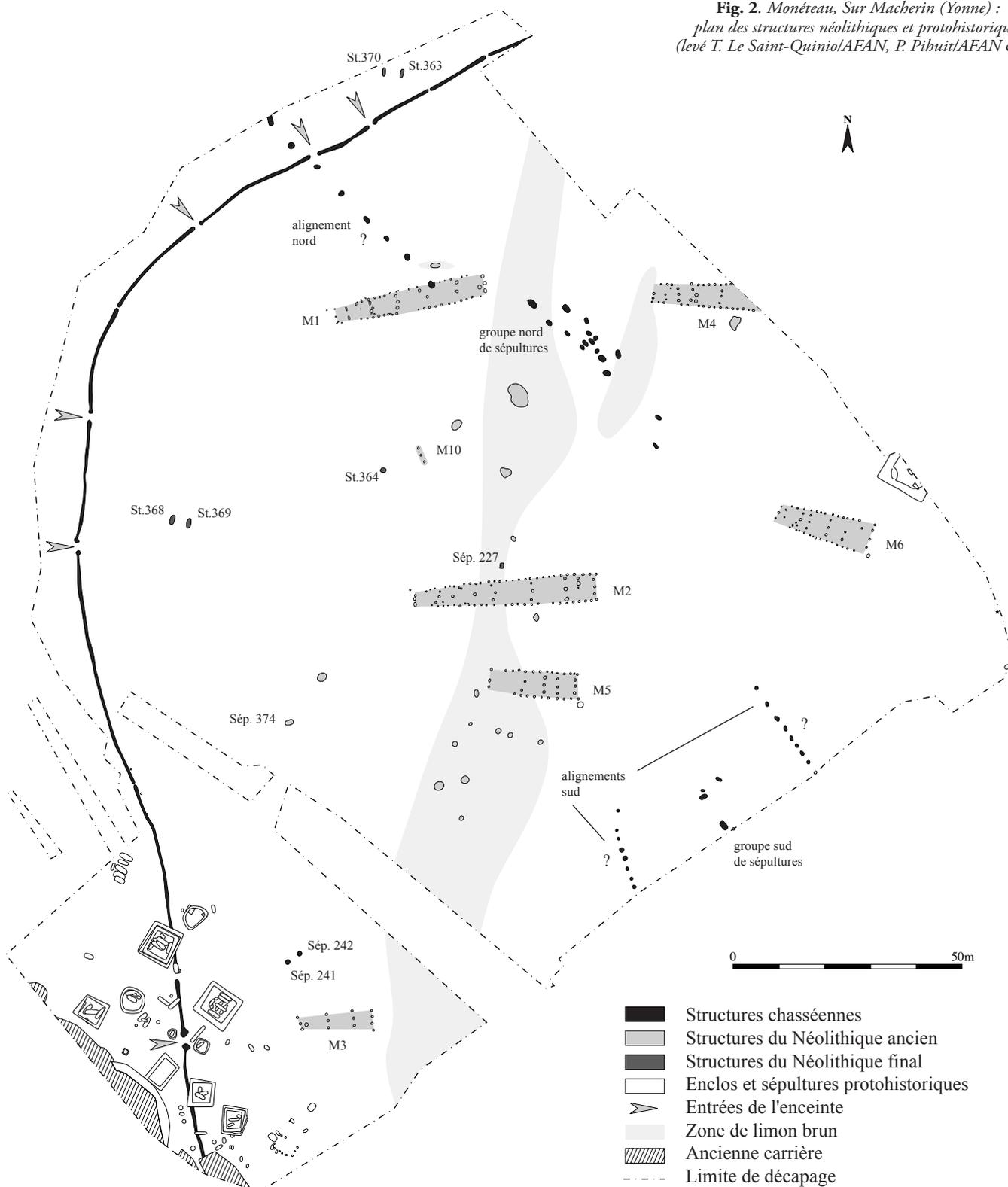
Le site est sur la commune de Monéteau (Yonne), au lieu-dit Sur Macherin, à quelques kilomètres au nord d'Auxerre. Une enceinte néolithique et une nécropole protohistorique à enclos avaient été repérées en photographie aérienne par Jean-Paul Delor dès 1990. La zone devant être aménagée², une opération de diagnostic dirigée par Jean-Marc Violot (AFAN) a été engagée en mai 1998 (VIOLOT, COUILLOU, 1998), puis une opération de sauvetage urgent à partir d'avril 1999, financée par la commune de Monéteau et placée sous la responsabilité d'Anne Augereau (AFAN) et le contrôle scientifique de Michel Prestreau (SRA, DRAC de Bourgogne).

2. L'opération archéologique a été motivée par un projet de ZAC déposé par la commune de Monéteau. Un « avis défavorable à titre conservatoire » a été émis par le Préfet du département de l'Yonne en raison de la grande sensibilité archéologique de la zone à lotir.

Le site est implanté sur la moyenne terrasse limono-graveleuse de l'Yonne, à une altitude d'environ 99 m NGF, à quelques centaines de mètres du petit ru de Baulche, un affluent de l'Yonne (fig. 1). Les vestiges archéologiques découpés s'étendent sur 3,5 ha et se répartissent du Néolithique à l'époque gallo-romaine. Le Néolithique est représenté par plusieurs installations successives de natures différentes, du Néolithique ancien jusqu'au Néolithique final, en passant par le Néolithique moyen Chasséen (fig. 2).

Une importante nécropole protohistorique d'âge gaulois est située au sud-ouest de l'emprise : dans la parcelle traitée, elle comprend une soixantaine de sépultures dont la plupart sont implantées dans des enclos de diverses formes. Elle s'étend plus à l'ouest, de l'autre côté de la route, dans une parcelle qui a été diagnostiquée dans le courant de l'été 2000. Dans le cadre de cette opération, la partie de la nécropole concernée par l'emprise n'a fait l'objet que d'une évaluation à travers la fouille de seize sépultures.

Fig. 2. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan des structures néolithiques et protohistoriques (levé T. Le Saint-Quinio/AFAN, P. Pibuit/AFAN del.).



2. LES OCCUPATIONS DU NÉOLITHIQUE ANCIEN

La première occupation néolithique se caractérise par les restes d'au moins sept bâtiments de type danubien, diverses fosses et une sépulture comportant un individu en position repliée.

Les bâtiments sont dispersés le long d'une bande de 175 m de long pour 115 m de large au centre du décapage (fig. 2). L'un d'entre eux est entier (M2), d'autres sont sub-complets (M1, M5, M6). Les derniers ne sont représentés que par quelques tierces (M3, M10). De même que les fosses de cette période, ils sont implantés préférentiellement à proximité du chenal limoneux, voire partiellement dessus. Leur dispersion est assez grande, l'espace entre les bâtiments étant d'au moins 14 m, jusqu'à 77 m (de M5 à M3). Leur orientation est globalement est-ouest avec cependant des variations non négligeables³.

2.1. Une très grande maison naviforme

La maison 2 se singularise par ses grandes dimensions : 42 m de long, ce qui en fait l'une des plus grandes maisons danubiennes du Bassin parisien (fig. 3), et 6,7 m de largeur maximale. Son orientation est sud-ouest/nord-est, comme la maison 1 (83°). Quelques petites fosses de plan circulaire sont implantées le long des parois nord et sud sans qu'elles présentent les caractéristiques de longueur propres aux fosses latérales des maisons danubiennes. C'est la maison la mieux conservée avec soixante-treize poteaux certains et sept probables. L'écartement moyen des poteaux de murs dans les parties préservées est de 1 m.

Le plan est clairement naviforme, avec une largeur maximale (6,7 m) située à 7 m de l'extrémité antérieure. Les façades avant et arrière offrent des largeurs respectives de 6,2 m et 2,8 m. Le pignon avant possède une ante peu prononcée : les deux poteaux extrêmes des murs nord et sud sont décalés de 40 cm par rapport à l'axe de la tierce de façade. Le poteau central de cette dernière est, lui aussi, légèrement décalé vers l'est. Le mur arrière présente trois poteaux de plan ovalaire espacés de 0,15 et 0,3 m. Ils ne sont pas strictement alignés, mais s'inscrivent dans un arc de cercle (abside).

En raison d'une érosion différentielle, on constate des hauteurs de remplissage conservé plus élevées à l'avant qu'à l'arrière. Toutefois, le contraste entre la puissance des poteaux longitudinaux et des poteaux transversaux est très important.

Pour les premiers, le diamètre varie entre 15 cm et 50 cm, la profondeur conservée entre quelques centimètres et 30 cm. En revanche, le diamètre des poteaux de tierce situés à l'avant oscille entre 70 et 80 cm pour une profondeur moyenne de 50 cm. Ceux localisés à l'arrière, bien que plus faibles en raison de l'érosion, se situent dans des valeurs plus hautes que les poteaux longitudinaux appartenant à ce même secteur (40 cm de diamètre et 40 cm de hauteur de remplissage).

Les poteaux centraux porteurs de la poutre faitière sont moins régulièrement espacés que dans la maison 1, mais cela n'indique pas pour autant une conservation moins bonne des structures marquant l'axe faitier. La tendance générale est au resserrement dans les parties avant et arrière et à l'écartement au centre. Ces poteaux axiaux ne s'inscrivent pas toujours dans des tierces. Ainsi, les poteaux centraux de la moitié arrière (st. 162 et 153) sont isolés.

La bonne conservation permet d'observer l'organisation interne de la maison. Quatre tierces divisent l'intérieur en cinq parties d'inégale surface. Aucune n'est organisée en couloir. Trois intervalles, d'une surface d'environ 34 m² chacun, se succèdent à partir de l'avant : un premier espace de 32 m² est dégagé entre la tierce de façade et la suivante, à 5 m. Cette zone présente à la moitié de sa surface un dispositif de trois poteaux dans sa moitié nord dont les extrêmes s'alignent avec l'axe faitier et l'axe latéral nord. Il pourrait s'agir d'une division interne entre une antichambre occupant la largeur du bâtiment et une petite pièce latérale jointive d'un couloir longitudinal permettant l'accès aux parties centrales de la maison. Une autre tierce, distante de 6,4 m de la précédente, vient ensuite délimiter un espace de 34,5 m². La troisième tierce, à 7,5 m de la précédente, borne une aire de 36 m². La partie suivante est la plus grande : 51 m². Au fond, on trouve le plus petit espace : 15 m².

Ces espaces sont séparés par des séries de poteaux agencés de manière variable : la première est une tierce normale (poteaux alignés), la deuxième est une tierce en J et la troisième est en pseudo-Y. Enfin, les derniers poteaux sont agencés en Y si on considère que le poteau 152 fait partie du dispositif. Ainsi, cette maison semble regrouper l'essentiel des systèmes d'agencement des trous de poteaux définis par A. Coudart (1998).

Aucun matériel archéologique n'a été récolté dans les trous de poteaux de la maison 2. Seule la st. 155, au sud, a livré quelques tessons de céramique et deux éclats de silex. Le plan naviforme la situe dans une période récente du Néolithique danubien. Le matériel exhumé dans les fosses alentours permet d'envisager le groupe de Villeneuve-Saint-Germain.

3. Il s'agit de l'orientation par rapport au Nord géographique, exprimée en degrés.

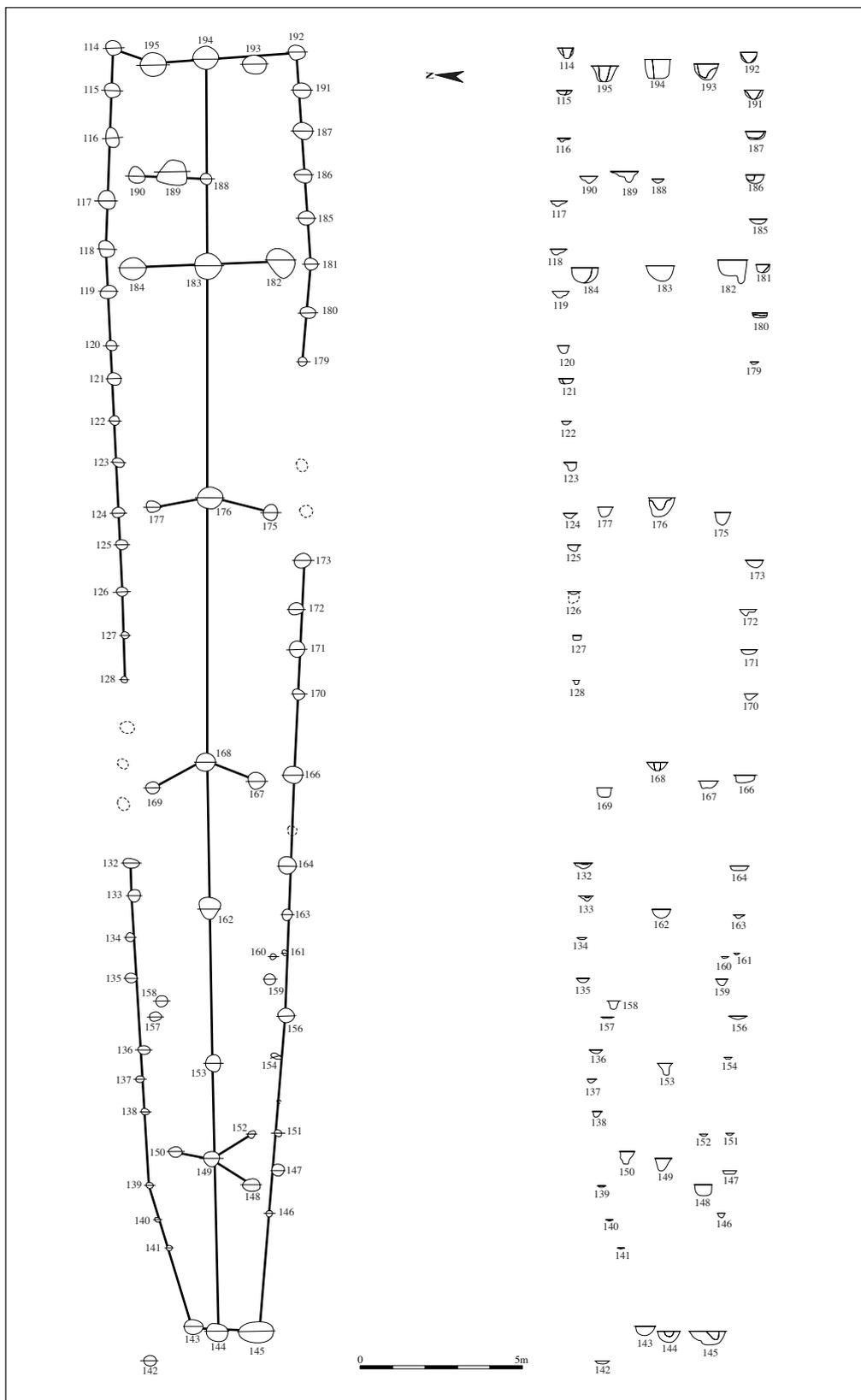


Fig. 3. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan et coupes des structures composant la maison néolithique M2 (P. Pibuit/AFAN, del.)

2.2. La sépulture du Néolithique ancien

Une sépulture isolée contenait un inhumé accompagné de deux blocs crânio-faciaux de suidé et d'une lame de silex (st. 374). Le premier crâne de suidé se situait sous le thorax, le second devant la face. La petite lame de silex était localisée sur le bassin. L'individu était déposé en position repliée sur le côté gauche, selon une orientation est-ouest, dans une fosse assez profonde (environ 45 cm sous décapage) et de faibles dimensions. L'hypothèse d'une décomposition du corps en espace confiné peut être évoquée mais elle n'est pas complètement assurée en raison de la faiblesse des déplacements osseux observés. Contre toute attente, les résultats des mesures radiocarbone indiquent une position chronologique ancienne de cette sépulture, aux alentours de la transition entre le Rubané et le groupe de Villeneuve-Saint-Germain (Ly-9747 : 5910 ± 35 BP, soit 4897 à 4695 av. J.-C.). La fiabilité de la mesure ne peut être mise en cause, l'intervalle de variation étant de plus ou moins 35 ans. On serait donc en présence d'un mode d'inhumation encore inédit pour le Néolithique ancien de cette région.

2.3. Conclusions sur les occupations du Néolithique ancien

Le site de Macherin s'annonce comme l'un des principaux gisements de l'Yonne pour le Néolithique ancien. De plus, la position et l'espacement des unités d'habitation suggèrent que la seule limite tangible se trouve au nord-ouest. Le village peut se poursuivre dans les autres directions. L'état de conservation des fondations est bon, parfois excellent, et contraste avec l'absence de fosses latérales. Le matériel associé reste rare et ne permettra pas une lecture dynamique de cette occupation.

Cependant, au moins deux phases peuvent être distinguées. D'une part, celle marquée par la sépulture 374, dont la date radiocarbone indique le début du v^e millénaire. Le mode d'inhumation, la fosse sépulcrale et le mobilier associé au défunt en font une sépulture originale pour cette période : la faune reste exceptionnelle en contexte funéraire danubien en Bassin parisien, et le dépôt de deux crânes de la même espèce ne peut être perçu comme anodin. D'autre part, la phase signalée par le matériel archéologique retrouvé dans diverses fosses et structures suggère le groupe de Villeneuve-Saint-Germain. Se pose alors la question de la relation chronologique entre le matériel archéologique et les types de bâtiments. Parmi eux, deux ensembles principaux, probablement

diachrones, se dégagent d'après le plan, l'orientation et la structuration interne :

- les maisons M1 et M2 : orientation sud-ouest/nord-est, grande longueur, plan naviforme, pas de couloir de séparation ;

- les maisons M4, M5 et M6 : orientation nord-est/sud-ouest ou est/ouest, plan trapézoïdal, longueur moindre, système de séparation type couloir pour d'eux d'entre elles.

La maison M4 est la seule à avoir livré un récipient en céramique archéologiquement complet qui s'inscrit facilement dans la typologie du groupe de Villeneuve-Saint-Germain. La rareté du matériel archéologique est évidemment dommageable à l'interprétation de cet ensemble de structures. Dans les pays du Rhin, les plans naviformes sont classiquement associés aux contextes récents (Grossgartach, Rössen). Ici, seule la maison de Gurgy peut être évoquée pour une datation à l'extrême fin du Villeneuve-Saint-Germain. Les plans trapézoïdaux, quant à eux, sont la règle en contexte VSG/Blicquy. On serait tenté d'associer les bâtiments trapézoïdaux aux fosses ayant livré le matériel archéologique et donc de soutenir l'hypothèse de deux occupations distinctes, l'une appartenant au Villeneuve-Saint-Germain et se caractérisant par des maisons au plan trapézoïdal, l'autre, indéfinie mais sans doute plus récente, marquée par des bâtiments de grande longueur.

3. L'OCCUPATION CHASSÉENNE : ENCEINTE ET NÉCROPOLE

Un des apports remarquables du site de Monéteau appartient au Néolithique moyen Chasséen. Cette culture est représentée par une enceinte constituée d'une simple palissade et par une vingtaine de sépultures disposées en deux ensembles dans l'aire interne. Cette petite nécropole s'articule en deux secteurs éloignés d'une centaine de mètres environ (fig. 2).

3.1. L'enceinte

L'enceinte de Monéteau est constituée d'une simple palissade (fig. 2). On en connaît le tracé complet grâce à la photographie aérienne réalisée par Jean-Paul Delor : elle entourait un espace d'au moins dix hectares. Dans le cadre de cette opération, 3,5 ha de l'aire interne et 300 mètres linéaires de palissade ont été explorés. La moitié longitudinale de la palissade a été intégralement vidée à l'aide d'une mini-pelle mécanique. Cette procédure a permis d'identifier les traces de poteaux et de travailler sur le rythme de leur implanta-

tion⁴. Nous avons ainsi collecté des données architecturales sur tout le tracé, tout en récupérant le maximum de matériel archéologique.

Il s'agit d'une palissade assez puissante avec, en moyenne, 0,60 à 1 m de hauteur conservée. Par convention et en l'attente d'étude géomorphologique des vallées alluviales à l'Holocène, on estime souvent que la fourchette théorique d'érosion des structures archéologiques de ces périodes se situe quelque part entre 0 et 50 %. En outre, on peut raisonnablement envisager que la partie du poteau située sous le niveau du sol ne dépasse pas un tiers de sa hauteur totale. Ces considérations nous conduisent à proposer, pour Monéteau, une élévation de palissade de 2 à 4 m, ce qui paraît assez imposant.

Le rythme d'implantation des poteaux a pu être documenté d'après les traces plus brunes laissées par la décomposition des matières végétales. Il est assez serré : on compte une moyenne de deux poteaux par mètre linéaire. Ils sont espacés de 20 cm environ et disposés en quinconce. Aucune trace de clayonnage intercalaire n'a pu être mise en évidence ; toutefois, la disposition en quinconce laisse supposer l'existence d'un tel dispositif. Le diamètre des fûts semble assez fort et constant : environ 40 cm, d'après les fantômes. Un rapide calcul, portant sur le rythme d'implantation des poteaux reporté sur les 3 km de tracé, permet d'estimer à 5000 pièces le nombre de fûts érigés, ce qui laisse rêveur quant à la quantité d'arbres abattus, de surcroît adultes, pour construire l'édifice. La surface de forêt qu'il a fallu exploiter est sans doute bien supérieure à celle de l'aire interne.

Sur la partie explorée, les interruptions sont au nombre de onze. Parmi elles, quatre dont la largeur est inférieure à 0,80 m, sont de simples discontinuités dans le tracé de la palissade. Une autre est douteuse en raison de l'implantation de sépultures protohistoriques brouillant la lecture du terrain. Il reste six passages ou entrées véritables (fig. 2). Celles-ci sont très irrégulièrement implantées : au nord, à proximité du groupe nord de sépultures chasséennes, deux sont très proches, à peine 13 m les séparant. Ensuite, la prochaine entrée est distante de 15 m. À l'ouest et au sud, les intervalles séparant les trois autres entrées sont respectivement de 45 m, 27 m et 106 m. On observe donc une plus grande fréquence des entrées au nord et à l'ouest qu'au sud. Celles-ci sont étroites – de 1 m à 1,8 m d'ouverture au maximum – et d'un type simple : elles sont seulement signalées par l'implantation d'un poteau plus fort aux deux extrémités de la palissade en vis-à-vis (fig. 4).

4. Une telle observation est difficile dans le cas d'une fouille manuelle.

La fouille de la structure n'a pas permis de mettre en évidence des dépôts de fondation. Toutefois, seule une moitié longitudinale de la tranchée de palissade a été vidée, et il subsiste une épaisseur de 30 cm de sédiment, non fouillée. Il est possible que du matériel archéologique soit encore présent dans cette épaisseur, mais il est peu probable que des dépôts complexes aient échappé aux investigations. Outre quelques éclats de silex et quelques restes de faune, le seul élément mobilier remarquable découvert dans la palissade est un vase complet, mais fragmenté, présent à mi-hauteur du remplissage du tronçon 311. Il s'agit d'une écuelle à carène basse, à parois évasées en céramique bien cuite, homogène et lissée. Elle est attribuable au Chasséen. En l'absence de reconstruction visible de la palissade, aussi bien en plan qu'en élévation, du moins dans la partie explorée, on peut envisager que cet élément mobilier date l'ensemble de la structure.

3.2. La nécropole chasséenne

Malgré des investigations fines, aucun vestige d'habitat n'a pu être mis en évidence dans l'aire interne. Seule une structure domestique contenant un vase avait été découverte lors du diagnostic (VIOLOT, COUILLOUD, 1998). En revanche, des séries de sépultures ont été mises au jour, disposées en deux groupes distants de 100 m l'un de l'autre :

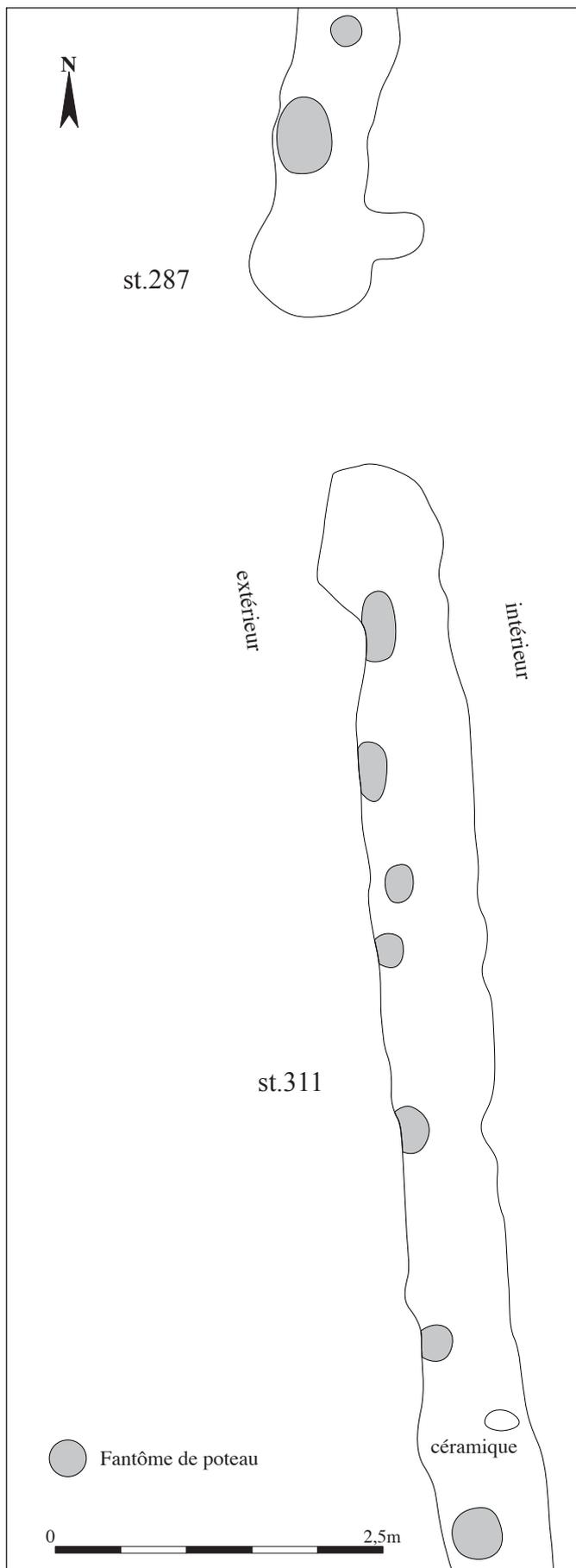
- un groupe au nord est constitué de seize structures identifiées comme sépultures, quatorze certaines, une très vraisemblable et une probable (fig. 5) ;

- un autre groupe au sud regroupant seulement quatre sépultures (fig. 8, *infra*).

Ces deux groupes, dont le caractère chasséen est attesté par du matériel d'accompagnement, se distinguent sur plusieurs plans. D'une part, leur état de conservation varie. On dispose en effet de l'extension totale pour le groupe nord alors que le groupe sud, en bordure de décapage, n'a pu être appréhendé dans sa globalité (fig. 8). D'autre part, les procédés d'inhumation sont très homogènes au nord et plus variables au sud. De même, l'orientation des corps, la richesse et la composition des mobiliers funéraires diffèrent du nord au sud. Une différence chronologique pouvait expliquer cette variabilité. Toutefois, les données radiocarbone, récoltées sur une sépulture au nord (st. 240) et sur une autre au sud (st. 520), sont remarquablement concordantes et ne permettent pas, pour le moment, de soutenir cette hypothèse :

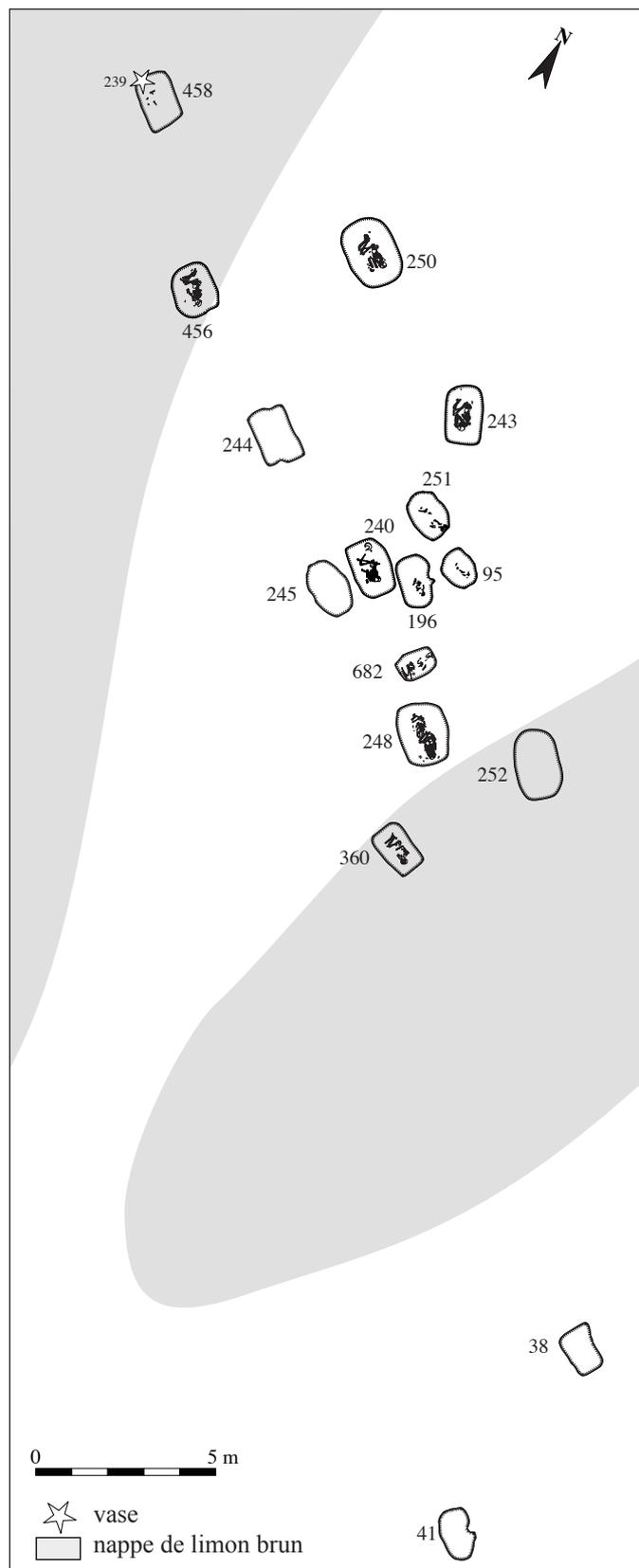
- st. 240 (groupe nord) : Ly-9745 = 5350 ± 35 BP, soit 4322 à 4046 av. J.-C.

- st. 520 (groupe sud) : Ly-9748 = 5270 ± 40 BP, soit 4223 à 3979 av. J.-C.



◀ Fig. 4. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan de l'entrée 5 de l'enceinte (st. 311 et 287) (P. Pihuit/AFAN del.)

▼ Fig. 5. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan du secteur nord de la nécropole chasséenne (levé T. Le Saint-Quinot/AFAN, P. Pihuit/AFAN del.).



À ces deux groupes, il convient peut-être d'ajouter deux inhumations individuelles, situées au sud-ouest de l'emprise, à moins de trois mètres l'une de l'autre, et qui n'ont livré aucun mobilier (st. 241 et 242). Elles étaient très érodées par les labours et le décapage. Dans un cas, le sujet reposait sur le côté gauche, membres fléchis et selon une orientation est/ouest. Dans l'autre, seul le tronc, dos contre sol, est conservé. En raison de la proximité immédiate d'un bâtiment Villeneuve-Saint-Germain (M3), de l'orientation et de la position des sujets, l'attribution de ces sépultures au Néolithique ancien a été d'emblée évoquée. Cette attribution a été infirmée par la mesure radiocarbone de l'une d'entre elles :

– st. 242 : Ly-9746 = 5585 ± 45 BP soit 4498 à 4341 av. J.-C.

Un tel résultat exclut le Villeneuve-Saint-Germain, mais ne permet pas d'associer sans discussion ces tombes à la nécropole chasséenne.

3.2.1 *Le secteur nord*

Le premier secteur, dont nous avons toutes les limites (même s'il y a une hésitation pour l'une d'entre elles), est particulièrement bien structuré. Les sépultures sont implantées sur une bande étroite, de seulement 5 à 6 m de large, longue de 35 à 40 m, et axée sud-est/nord-ouest (fig. 5). Cette disposition ne correspond à aucune irrégularité du terrain. Aucun monument ne semble être directement associé aux sépultures. On mentionnera, toutefois, une série de petites fosses, disposées au nord de la nécropole et de même orientation que les tombes, qui prolonge l'alignement de structures sur 48 m au minimum (fig. 2). Il s'agit de fosses au remplissage peu épais (de 15 à 40 cm) et stérile. Elles pourraient représenter les vestiges d'un monument funéraire, dont la configuration reste à trouver. Ce cas de figure existerait à Saint-Martin-la-Rivière (Vienne, C. Constantin comm. personnelle, qui a repris les plans d'E. Patte ; PATTE, 1971).

Les fosses sépulcrales présentent la même orientation que la bande de terrain sur laquelle elles sont placées : toutes, sauf une (la st. 682, axée sud-ouest/nord-est), sont axées sud-est/nord-ouest. En raison de la profondeur très variable des fosses, entre quelques centimètres et 0,50 m sous le niveau du décapage, nous ne pouvons conclure sur le nombre initial de sépultures. À l'exception d'une tombe double (st. 248), toutes sont des inhumations individuelles, du moins lorsque les os sont conservés. En effet, l'état des ossements varie d'une parfaite conservation à l'absence totale de vestiges, en passant par tous les stades intermédiaires, notamment deux cas où seuls des fragments d'émail dentaire ont été retrouvés. Les

sujets, sauf un (toujours la st. 682), ont une même orientation, sud-est/nord-ouest (la marge de variation ne dépasse pas 10°). La position ne souffre pas d'exception. Ils reposent tous sur le côté gauche, membres fléchis.

Les caractéristiques des fosses sont tellement semblables, les résultats de l'analyse taphonomique tellement homogènes, que l'identité des procédés d'inhumation ne fait aucun doute :

– tout d'abord, les fosses sont largement surdimensionnées par rapport aux défunts qu'elles abritent, et le sujet occupe systématiquement l'espace central. La sépulture 250 illustre cette disposition jusqu'à la caricature ; la distance entre le squelette et la paroi n'est jamais inférieure à 0,40 m (fig. 6). Le profil des fosses, en cuvette, est parfaitement régulier : le fond est plat et les parois verticales.

– Ensuite, les corps ne se sont pas décomposés au contact direct de la terre, mais dans un espace confiné. Les dislocations sont importantes et de nombreux os sont sortis du volume initial du cadavre. Ainsi dans la sépulture 250, les déconnexions concernent toutes les parties du squelette. Parmi les plus importantes, citons l'effondrement de la scapula gauche, retournée sur le fond de la sépulture, la dislocation complète du coude droit ou celle du genou gauche ; on pourrait également ajouter le redressement du crâne, accompagné d'une rupture de la colonne cervicale, ou bien la transgression du volume initial du thorax par plusieurs côtes droites, ou encore le glissement du coxal droit sur les vertèbres lombaires.

– Enfin cette même sépulture 250 révèle également un effet de limite à droite du squelette. Les deux genoux, ainsi que les os disloqués des mains, ne dépassent pas une limite fictive sud-est/nord-ouest parallèle au corps. Ce phénomène est encore plus prononcé pour le sujet de la sépulture 240, où cette limite est cette fois un véritable effet de paroi : la main droite, l'extrémité de l'avant-bras gauche et les genoux sont parfaitement alignés, dans le même axe que l'orientation générale du cadavre et de la fosse (fig. 7). Dans cette sépulture, le basculement complet du crâne s'interprète encore comme un effet de paroi, mais dans un axe perpendiculaire au précédent (nord-est/sud-ouest). Pour la sépulture 360 cette fois, cette limite fictive se situe sur la gauche du squelette. Enfin, mais en est-il vraiment besoin pour conclure, la tombe 456 nous offre le quatrième côté : l'étirement des pieds, joint au genou droit, forme un axe perpendiculaire à celui du corps. À partir de ces quatre sépultures, en superposant les effets de paroi, on peut dessiner un rectangle qui correspond au réceptacle réel du cadavre : un coffre en bois.

Fig. 6. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan de la sépulture 250, groupe nord (levé P. Chambon/AFAN, P. Pibuit/AFAN del.).

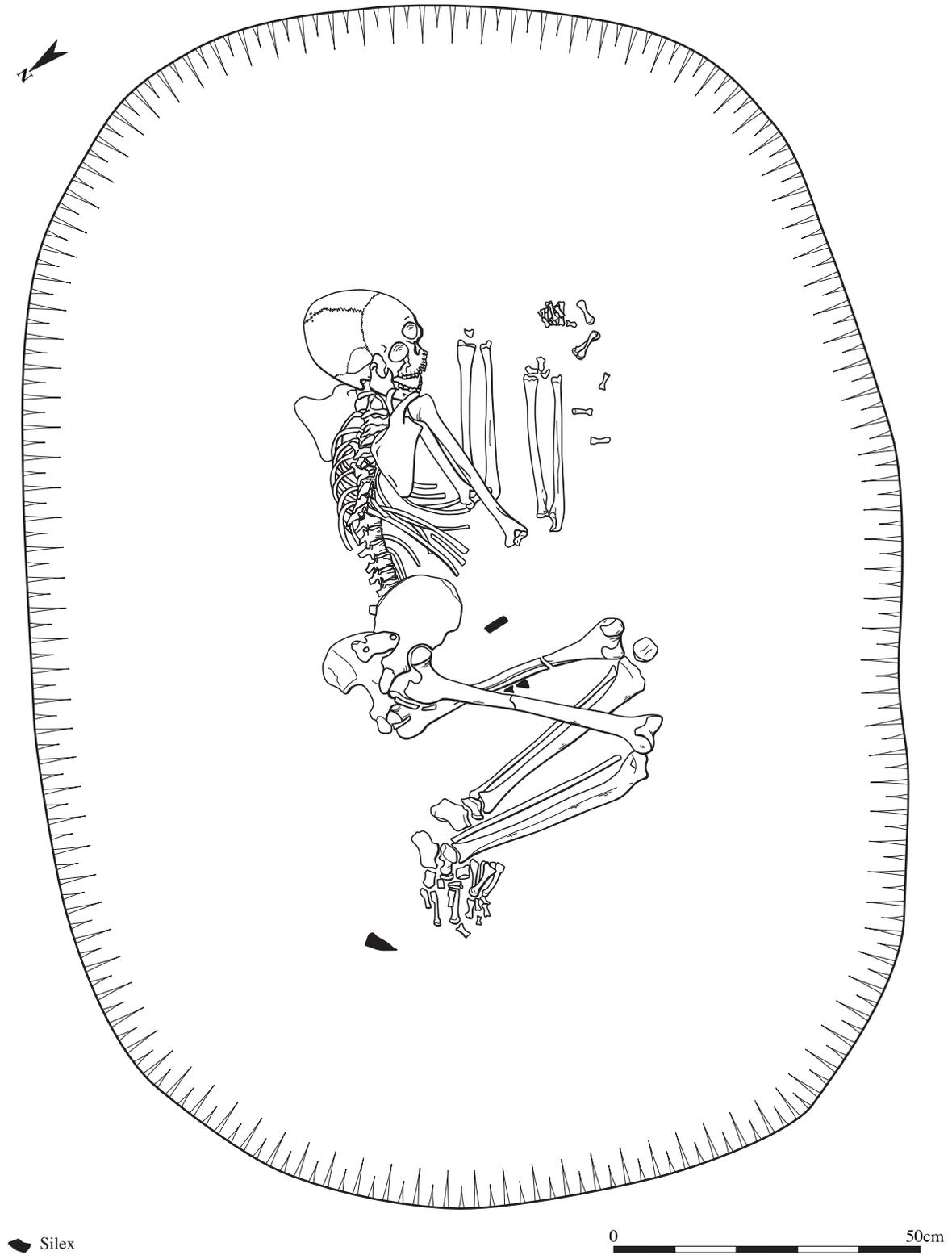
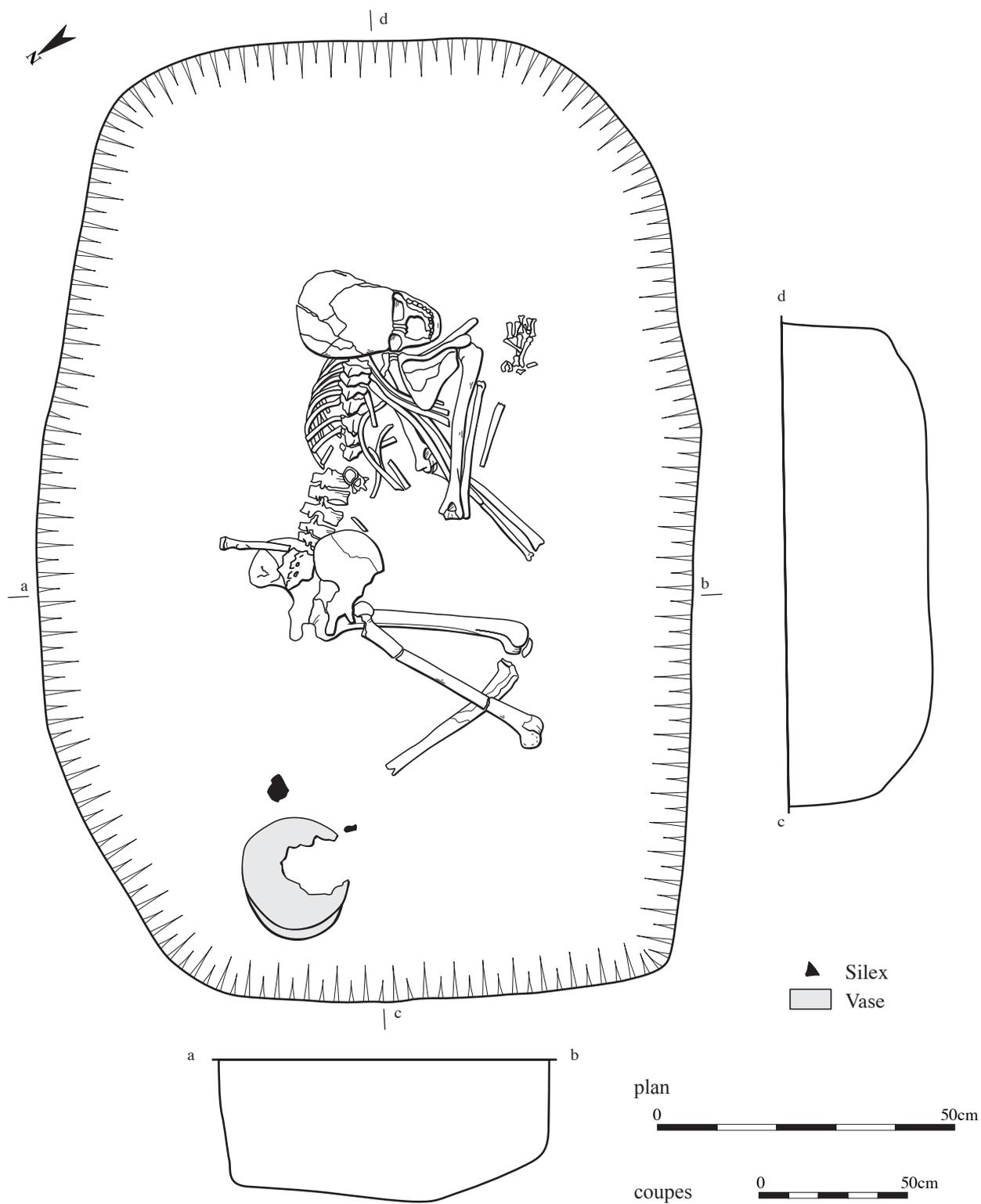


Fig. 7. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan de la sépulture 240, groupe nord (levé P. Chambon/AFAN, P. Pibuit/AFAN del.).



3.2.2. *Le secteur sud*

Le second secteur est nettement moins homogène. Il n'a livré que quatre sépultures comprenant six sujets inhumés. Là encore, aucune évidence de monument associé n'est clairement établie, mais il faut évoquer la présence de deux alignements de fosses, de part et d'autre des sépultures. D'orientation nord-ouest/sud-est et à peu près parallèles, ils se situent à égale distance du groupe de tombes, à savoir 18 m environ (fig. 8). Ils délimitent donc un espace de 46 m de largeur en moyenne. Constitué de huit fosses espacées régulièrement (environ 1,25 m), l'alignement ouest atteint 20 m de longueur. Le plan et le profil des fosses sont assez homogènes : ovalaires et en cuvette. Leurs dimensions se situent entre 1,1 et 1,7 m de grand diamètre et entre 0,4 et 1 m de profondeur. À l'est, neuf structures de morphologie plus hétérogène et d'espacement plus irrégulier s'alignent sur 22 m. Rien n'est certain quant à l'identification d'un monument, ni même quant à la présence d'alignements de fosses encadrant ce secteur de la nécropole et délimitant ainsi l'espace funéraire. L'égale distance entre les rangées de fosses et les tombes, de même que l'orientation des alignements, reproduisant le schéma nord-ouest/sud-est perceptible au nord, restent cependant des faits troublants.

L'organisation des tombes est moins claire qu'au nord, mais cela tient peut-être à leur nombre plus restreint. Néanmoins, les orientations des sujets sont plus divergentes : sud-est/nord-ouest, est/ouest ou nord-est/sud-ouest (la référence à l'est reste incontournable). Par ailleurs, les sépultures sont très différentes les unes des autres. Dans l'une d'elles, la décomposition en espace confiné n'est pas assurée (st. 521) et dans deux autres cet espace ne peut en aucun cas être un coffre. De fait, une seule s'apparente aux tombes du premier secteur (st. 548) : l'orientation est identique, la fosse subrectangulaire largement surdimensionnée contenait à l'origine un coffre en bois. Cette sépulture présente toutefois une originalité : elle a livré les restes de trois inhumés, séparés par de faibles épaisseurs de sédiment. Le coffre initial et la première inhumation (un adulte) ont vraisemblablement été partiellement remblayés avant la mise en place du second sujet (immature), transporté et déposé dans un cercueil⁵. Un autre enfant a finalement été inséré dans la fosse, mais son squelette est très érodé.

5. Ce contenant est très exigü : cet enfant d'une dizaine d'années est tassé dans un espace de 0,25 x 0,75 m. La position, genoux basculés vers la droite, est unique parmi toutes les tombes de la nécropole.

3.2.3. *Le mobilier funéraire : nature et position*

Onze sépultures sur vingt, tant parmi les adultes que les enfants, étaient accompagnées de mobilier : vases en céramique, outils de silex (armatures de flèche et tranchets, lames brutes, éclats bruts, racloir), parures (défense de suidé perforée, incisive de castor perforée, petites perles circulaires), outils en matière dure animale (poinçon, hameçon). Là encore, des inégalités s'observent entre le groupe nord et le groupe sud qui peuvent être dues, par ailleurs, aux disparités des effectifs. Au nord, seulement sept sépultures sur seize ont livré du mobilier clairement associé à la tombe alors que toutes les tombes du groupe sud en renfermaient.

La présence de céramique concerne trois sépultures sur sept au nord (st. 240, 243 et 458) et trois sur quatre au sud (st. 520, 548, 549). Lorsque les formes peuvent être restituées, on reconnaît essentiellement des écuelles à carène basse (st. 240, 243, 458, 548) dont le diamètre, la hauteur du col et l'évasement des parois varient fortement. La plus complète, celle de la sépulture 240, est une pièce de 19 cm de diamètre, à col court (fig. 9, n° 1). Seul l'élément céramique de la sépulture 520 est d'un type différent : il s'agit d'une bouteille à anses en ruban épais, en symétrie binaire.

Quatre sépultures ont livré des armatures de flèche (fig. 9, n°s 4 et 5). Dans le groupe nord, la st. 41 a été assimilée à une sépulture mal conservée en raison de la présence d'une armature de flèche. On dénombre un total de neuf armatures dont quatre appartiennent à la st. 549 (groupe sud). Trois types différents sont représentés. Le premier, le plus courant (six pièces), est obtenu à partir d'une lame ou d'un support léger et consiste en des pièces géométriques triangulaires ou trapézoïdales (fig. 9, n°s 4 et 5). Les retouches sont généralement directes abruptes, sauf dans un cas où elles sont abruptes croisées, et un autre qui porte des retouches bifaciales rasantes. Le second type existe en un seul exemplaire, tout comme le troisième. Il s'agit d'une armature tranchante à retouche bifaciale envahissante. En tout point comparable aux exemplaires connus dans le groupe de Cerny Barbuise, son calibre est totalement différent des précédentes. Enfin, la possible sépulture 41 contenait une armature foliacée triangulaire par retouche bifaciale rasante.

Les tranchets, au nombre de trois répartis dans deux sépultures du groupe nord (st. 248 et 250), sont de morphologie et de dimensions parfaitement calibrées (fig. 9, n° 3). Il s'agit de pièces à retouche transversale sur éclat large (groupe des grandes bitroncatures) dont les dimensions moyennes, prises selon l'axe de débitage, sont : 25 x 53 x 11 mm. Les tranchants sont obtus car il s'agit de pièces abondamment utilisées et affûtées par coups du tranchet.

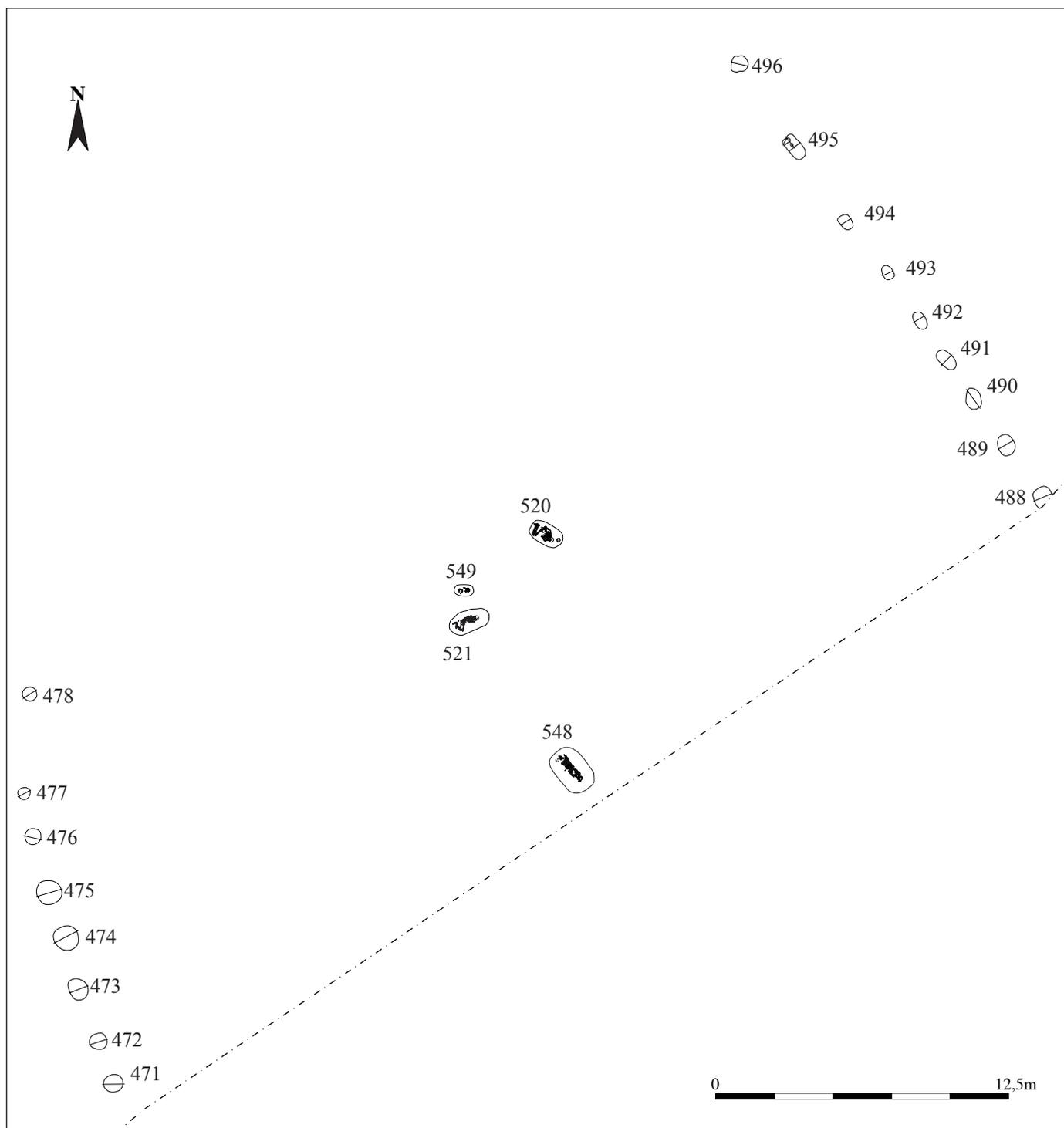


Fig. 8. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan du secteur sud de la nécropole chasséenne (levé T. Le Saint-Quinio/AFAN, P. Pihuit/AFAN del.).

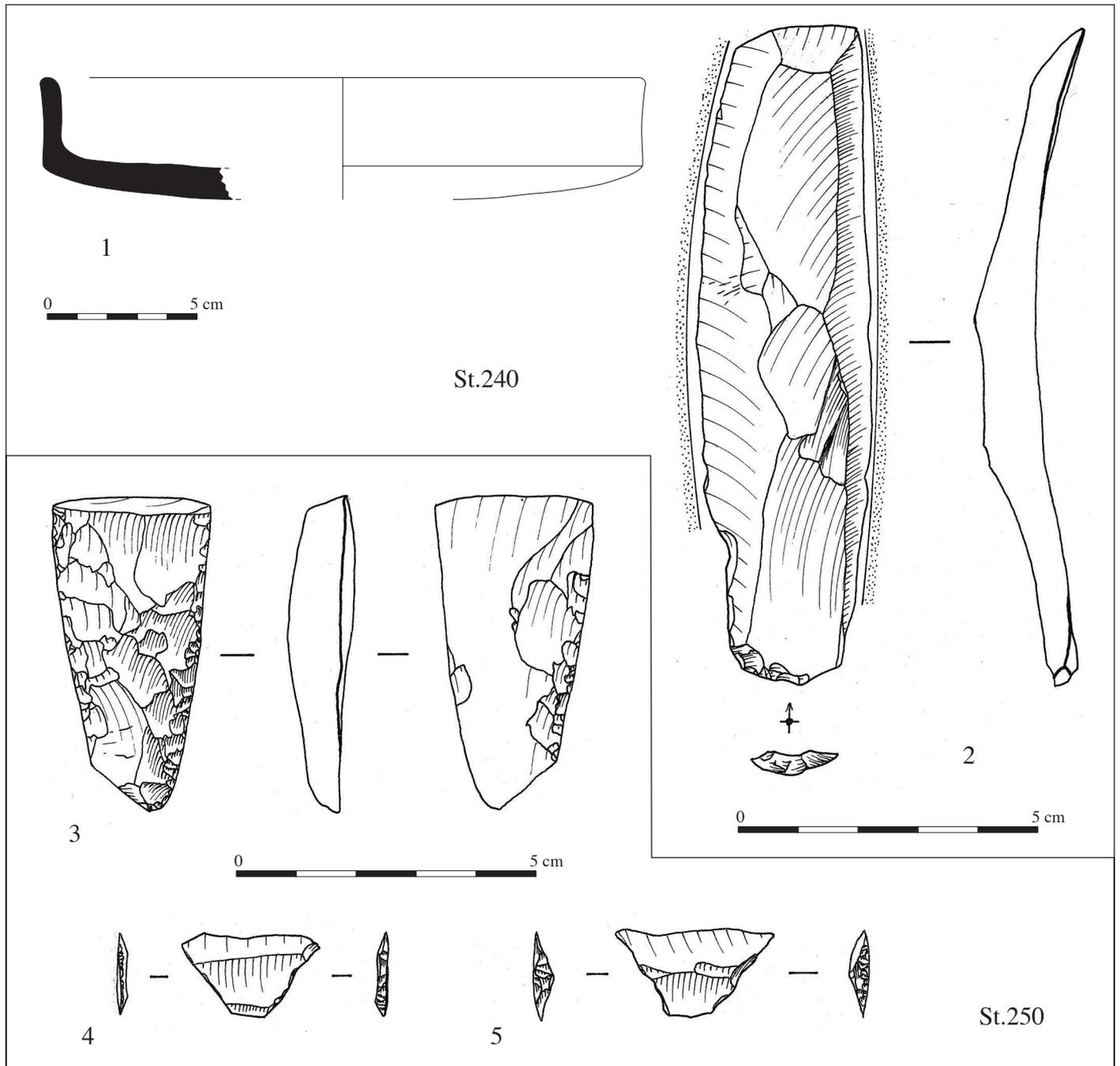


Fig. 9. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : mobilier mis au jour dans les sépultures 240 et 250, secteur nord (P. Pihuit/AFAN del.).

Parmi les lames (fig. 9, n° 2), on remarque plus particulièrement celle de la sépulture 240 (groupe nord) et celle de la sépulture 548 (groupe sud). La première est une lame sous crête, de dimensions appréciables (112 x 27 x 10 mm), probablement débitée par percussion tendre. Elle n'est pas

retouchée mais porte, sur les deux bords, un luisant qui se développe sur environ 2 mm. La seconde est particulièrement grande : sa longueur conservée (elle est cassée en extrémité distale) atteint 156 mm. Il s'agit d'une lame à quatre pans, sans cortex. La morphologie de l'extrémité proximale ne

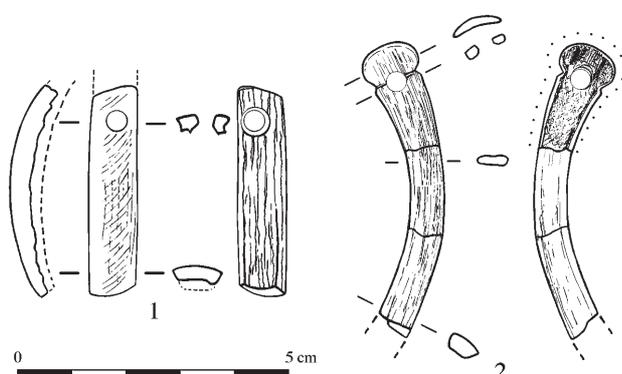


Fig. 10. Monéteau, Sur Macherin, mobilier funéraire (Yonne) : 1. parure sur incisive de castor, sépulture 549 ; 2. parure en défense de suidé, sépulture 248 (I. Sidéral/CNRS del.).

permet pas de se prononcer avec assurance sur la technique de débitage employée. En effet, si le talon est facetté et la corniche abrasée, comme dans les exemples connus de débitage par percussion tendre avérée, la présence d'une esquille bulbaire et de fissures importantes sur le talon indique la mise en œuvre d'une technique de percussion, si ce n'est dure, du moins violente.

La parure est représentée par des perles, une défense de suidé perforée et une incisive de castor (fig. 10). Les perles concernent la st. 243 et la sépulture double 248 (groupe nord). Il s'agit d'objets de forme circulaire de très petites dimensions : le diamètre maximum atteint 4 mm, l'épaisseur 1 à 3 mm. Elles sont pour la plupart en calcaire sauf une, en roche noire verdâtre. Certaines ont été découvertes encore en connexion et on peut envisager un montage de ces éléments en grains d'enfilage de type collier ou bracelet. Dans la sépulture 243, les cinquante-huit perles ont été retrouvées au niveau des mains et sous la boîte crânienne. Dans la sépulture 248, le sujet 1 portait soixante-six perles dispersées au niveau des vertèbres cervicales ; le sujet 2 ne possédait qu'une défense de suidé perforée, placée près du thorax (fig. 10, n° 2). Cette dernière a une forme originale : il s'agit d'une pièce arciforme qui se termine par une tête arrondie et perforée. Une autre pendeloque, aménagée dans une incisive de castor, a été découverte sous le crâne de l'enfant de la sépulture 549 (fig. 10, n° 1).

L'outillage osseux est représenté par un hameçon courbe très fin et élaboré, fabriqué dans une canine de suidé, déposé au niveau de la main dans la sépulture 521 (groupe sud). Enfin, un fragment de poinçon façonné dans un métapode de petit ruminant, trouvé sur le crâne du sujet 1 de la sépulture 548, complète ce rapide inventaire.

La céramique permet d'attribuer ces sépultures au Néolithique moyen Chasséen. En effet, on retrouve des écuelles à carène basse dans le Chasséen de Bourgogne, à Beaumont, à Chassey et dans la sépulture de Bonnard située à une quinzaine de kilomètres au nord de Monéteau (MERLANGE, 1991). Les armatures de flèche géométriques rentrent également dans cet horizon chrono-culturel : elles sont abondantes à Chassey (THEVENOT, 1991) et à Beaumont (PRESTREAU, THEVENOT, 1996) et se distinguent bien des armatures tranchantes caractéristiques du Cerny ou du Chasséen septentrional, plus massives et au rapport longueur/largeur plus proche de 1. En revanche, les comparaisons concernant la bouteille carénée de la sépulture 520 restent plus difficiles à établir. Les éléments publiés du Chasséen de Bourgogne, du Chasséen septentrional et même du groupe de Noyen et du NMB, n'offrent aucune similitude convaincante : si des bouteilles existent, aucune ne semble porter une carène ni des anses en ruban (PRESTREAU, THEVENOT, 1996 ; BLANCHET, MARTINEZ, 1986 ; HENOCQ-POCHNINOT, MORDANT, 1991 ; DUFAY-GALAN, 1995).

La sépulture 520, la seule à posséder une bouteille, se distingue également par d'autres aspects. Contrairement aux autres, la céramique est placée du côté de la tête, elle est aussi au même niveau que les os alors que les autres récipients ont été découverts dans le remplissage, entiers ou fragmentés, parfois très au-dessus des corps. L'altitude varie de 0,50 m au-dessus du corps dans la tombe 458 à une poignée de centimètres seulement dans la tombe 548. De plus, le vase ne repose jamais à plat sur son assise, il est renversé, ou renversé et en net pendage, ou encore totalement fragmenté et dispersé. Ce mobilier n'a donc pas été déposé avec le cadavre dans le coffre, mais par-dessus celui-ci. Malgré la déconnexion entre le vase et l'inhumé, le dépôt a toujours été réalisé à la même place, au nord-ouest de la fosse, par-dessus les pieds.

Cette disposition peu connue nous inspire plusieurs réflexions. Tout d'abord, même refermée, la sépulture conserve une orientation, à l'image des tombes de nos cimetières. Ensuite, si la participation du vase au rituel funéraire n'est pas en cause, peut-on réellement ici le considérer comme un viatique ? Enfin, le caractère fragmentaire de certains des vases, dû largement à l'état d'érosion de la tombe, nous incite à penser que d'autres sépultures pouvaient à l'origine en être dotées. La notion de tombe riche ou de tombe pauvre, si elle se fonde sur la céramique, est donc ici particulièrement douteuse.

La position des armatures de flèches est plus variable. Pour certaines, en fait la plupart, elles se trouvent, comme les parures et l'hameçon, au niveau du squelette. On peut donc

considérer qu'elles font partie de l'équipement individuel des inhumés pour leur voyage dans l'au-delà. De plus, dans le groupe nord, on constate à deux reprises que les armatures ont été découvertes entre les cuisses du mort (st. 250 et 458). On pourrait imaginer que les flèches étaient disposées le long du corps, la tête vers le bas, la hampe dans les bras du mort qui serrait son carquois contre lui. La position des tranchets est plus aléatoire : vers la tête (st. 248) ou vers les pieds (st. 250), mais toujours en dehors de l'espace délimité par le coffre, au contraire des flèches et de certaines lames. En revanche, les lames sont soit dans le remplissage (st. 240), soit au niveau des corps (st. 250, 548).

3.2.4. Comparaisons

Les différentes composantes de la nécropole de Monéteau peuvent être rapprochées de différentes sphères culturelles. Ainsi, sur le plan des pratiques d'ensevelissement, ce sont les sépultures de type Chamblandes, connues au plus près en Valais et dans le canton de Vaud, qui présentent le plus de similitudes (inhumation en coffre, en position repliée sur le côté gauche). En revanche, sur le plan des mobiliers funéraires, les rapprochements sont plus difficiles : sauf pour les structures les plus récentes, les sépultures Chamblandes ne comportent pas de matériel céramique dont la fréquence est une caractéristique de Monéteau ; de même, les outils en silex taillés (armatures, tranchets, lames, etc.) sont totalement absents dans les structures valaisannes et vaudoises. Ils sont au contraire abondants dans les contextes funéraires Cerny et c'est d'ailleurs le seul parallèle que l'on puisse faire avec cette culture. Quant au Chasséen, étant donné la rareté des données sur les rituels funéraires de cette période dans la moitié nord de la France, la seule analogie réside, pour le moment, dans la typologie des vases et des armatures de flèche.

4. STRUCTURES FUNÉRAIRES DE LA FIN DU NÉOLITHIQUE

La fin du Néolithique existe à Monéteau sous des aspects funéraires originaux, qui concernent tant le Néolithique récent que le Néolithique final.

Le Néolithique récent a livré les structures les plus énigmatiques du gisement. Ces quatre structures, que nous avons dénommées « structures de type Z », se présentent sous la forme de tranchées courtes – 2 m de long sur 0,80 m de large – disposées parallèlement deux à deux à une distance de 3 m (st. 370 et 363 ; st. 368 et 369). Les deux couples ainsi formés sont distants de plus de 100 m, l'un deux se trouvant à l'intérieur de l'enceinte néolithique moyen, l'autre jouxtant

la tranchée de palissade, côté externe. L'orientation suit, dans les deux cas, l'axe nord-est / sud-ouest (fig. 2).

Le comblement sommital de ces structures est homogène, mais à partir de 0,30 m de profondeur et jusqu'au fond à 1,20 m, on distingue nettement quatre négatifs de poteaux (fig. 11). Dans deux cas, ils s'accompagnent même de calages massifs à l'aide de blocs calcaires. Ces fosses ont toutes livré des vestiges, en faible quantité, le plus souvent dispersés dans le remplissage. Ajoutons qu'ils se trouvent préférentiellement à l'emplacement des empreintes de poteaux. Nous n'avons découvert qu'un seul amas cohérent, peut-être contenu dans une enveloppe en matière périssable (st. 370).

La seule catégorie de vestiges présente dans toutes les structures est l'os humain. Il s'agit de restes fragmentés, brûlés ou non brûlés. La structure 363 n'a fourni que vingt-deux esquilles, pour un poids ne dépassant pas 8 g. L'ensemble le plus important provient de la structure 370, avec deux cent treize fragments pour un poids total de 458 g. Des restes brûlés sont présents partout ; cependant la structure 368 comprend également quelques fragments non brûlés (dont un gros fragment d'occipital), et la fosse jumelle 369 essentiellement des ossements non brûlés. Le tableau se complexifie encore par la prise en compte, pour les restes brûlés, du moment de la crémation : on distingue des ossements brûlés « frais » et des ossements brûlés « secs ». Si tous les restes ne permettent pas un tel diagnostic (notamment pour la structure 363), en revanche la coexistence des deux situations est avérée pour l'échantillon de la structure 370. Les restes brûlés « secs » appartiennent essentiellement à un bloc crânio-facial portant une double trépanation (*ante mortem*). Le nombre minimum d'individus concernés par les restes humains ne dépasse pas un par structure, à l'exception de la structure 370, dont les 458 g d'ossements correspondent au moins à quatre individus, soit deux adultes et deux sujets immatures. D'un strict point de vue ostéologique, on ne peut considérer les échantillons de chaque structure comme indépendants : des ossements d'un même individu sont potentiellement répartis entre plusieurs structures. Le nombre minimum d'individus, pour l'ensemble des STZ, s'établit donc à cinq, soit : les restes non incinérés d'un sujet adulte, un sujet adulte dont le crâne a été brûlé après décomposition, un sujet adulte incinéré et deux enfants incinérés, dont un en bas âge.

Des ossements animaux ont également été mis au jour, dont un ensemble talus-calcanéus en connexion et non brûlé dans la structure 369. Cette même structure a fourni le plus gros contingent d'industrie lithique, avec vingt et une pièces. Parmi elles, on note divers outils ou fragments d'outils : burins et chutes de burin, grattoir, fragments de lames et

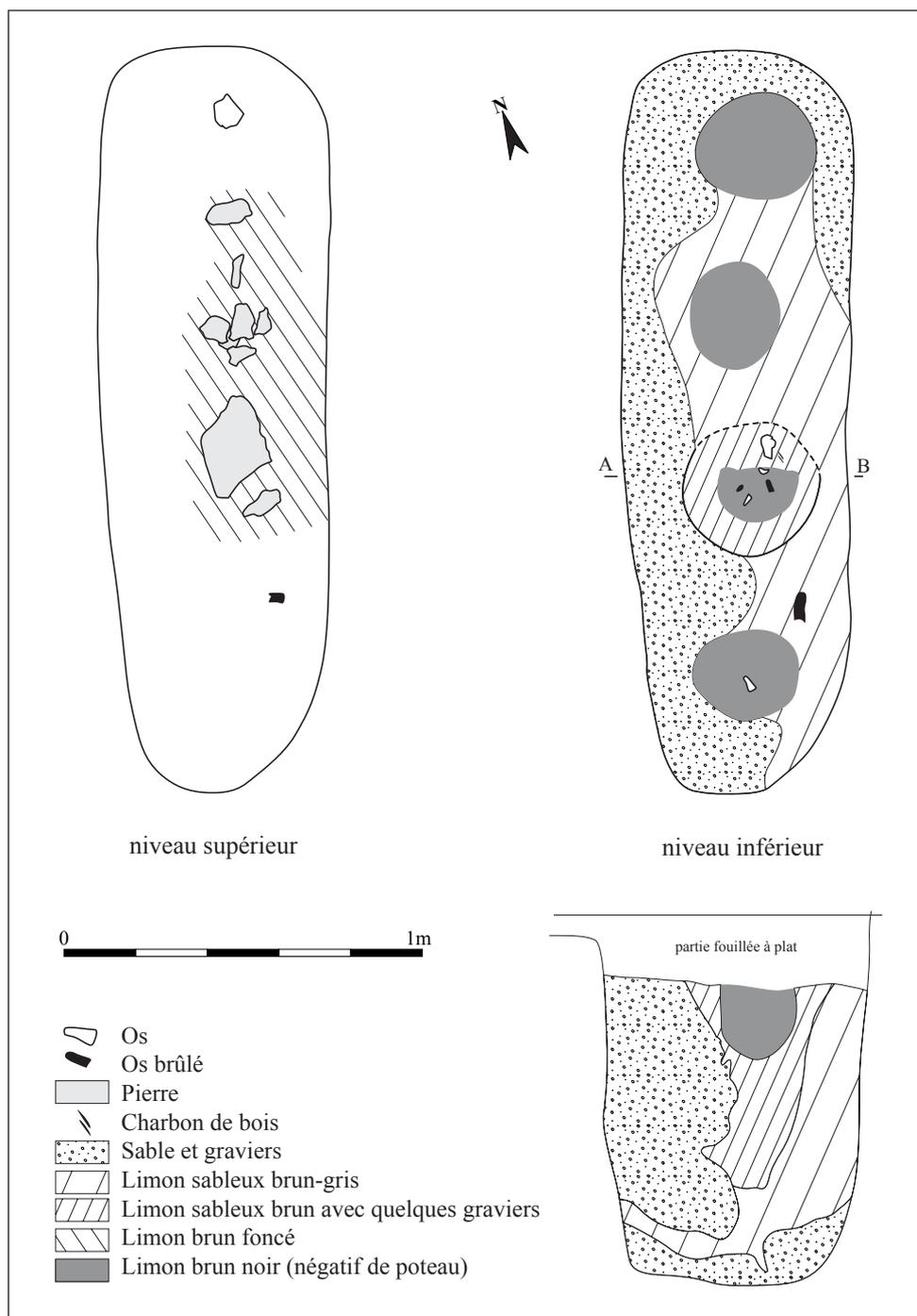


Fig. 11. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : structure 368, tranchée est de la STZ 368/369 (Néolithique récent) (P. Pibuit/AFAN del.).

d'une hache polie... Cinq pièces passées au feu ne sont plus identifiables et une sixième présente des traces de chauffe. Hormis quelques tessons épars, la structure 370 est la seule qui a livré de la céramique : il s'agit d'un petit gobelet SOM (moins de 6 cm de haut), retrouvé complet au sein de la principale concentration de vestiges.

La fragmentation de ces restes, leur rareté, l'absence de véritables dépôts organisés, ne permettent pas de qualifier ces structures de sépultures. Les restes brûlés mis au jour l'ont été en un autre lieu : les parois ne portent aucune trace de rubéfaction, le remplissage ne comporte aucun résidu de crémation. Leur fonction est encore à trouver. Ce qui est

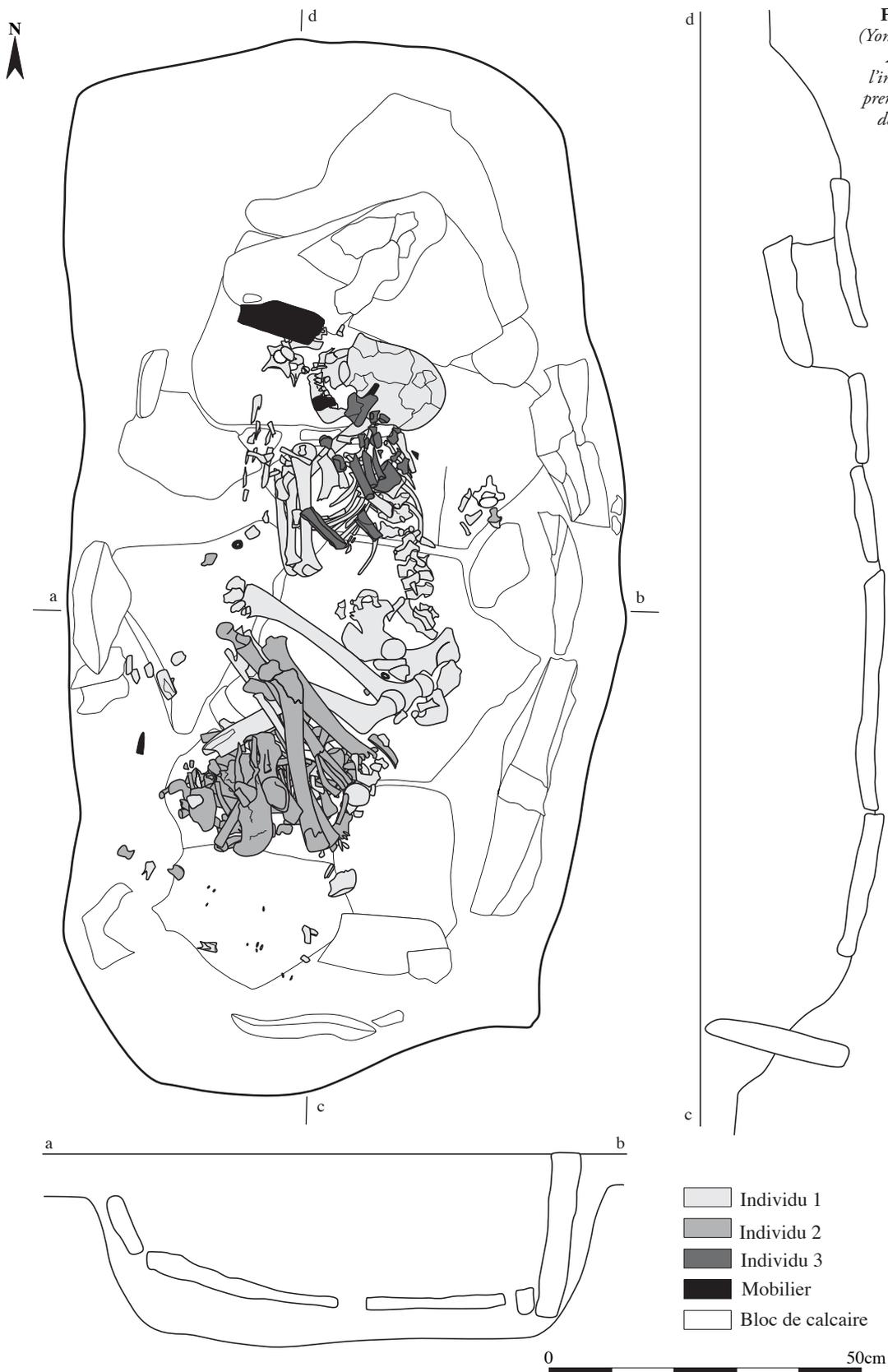


Fig. 12. Monéteau, Sur Macherin (Yonne) : plan d'ensemble de la sépulture 227, datée du Néolithique final ; l'individu 3 est en fait séparé des deux premiers par une dizaine de centimètres de sédiment (P. Pibuit/AFAN del.).

certain, c'est qu'elles ont reçu des poteaux formant couloir et que la présence des dépôts d'os humain leur donne un statut particulier, d'ordre spirituel si ce n'est funéraire. Cette découverte fait suite à celles de structures comparables à Varennes-Changy (Loiret), sur le tracé de l'autoroute A 77, qui ont été identifiées comme des sépultures à incinération (BILLOIN, HUMBERT, 1999). Les éléments recueillis à Monéteau n'autorisent pas une telle interprétation. La différence de plan – fosses accolées à Varennes-Changy, tranchées à Monéteau – peut trouver une explication dans une érosion plus forte dans le site du Loiret : en profondeur, la tranchée laisse progressivement la place aux quatre négatifs de poteau.

En l'état, il n'est pas possible de proposer un quelconque rapprochement entre ces structures et les sépultures collectives « traditionnelles » de cette période.

Une seule structure a été identifiée pour le Néolithique final (fig. 12). Il s'agit d'une sépulture arasée, de type coffre en pierre (st. 227 ; fig. 2). Ses dimensions sont réduites, 1,20 x 0,70 m. Son orientation suit l'axe nord-sud. Elle présentait, lors de la découverte, des petites dalles dressées sur trois côtés. Elle comporte un dallage régulier. Nous avons recueilli les restes de trois inhumations, en deux niveaux. Les ossements sont mal conservés, la surface de l'os compact est érodée, la substance spongieuse est souvent absente. Près de la surface, un jeune enfant au squelette très fragmentaire repose dans la largeur de la tombe, en décubitus dorsal, membres fléchis vers la gauche. Sur le dallage, et séparés du premier par 0,10 cm de remplissage stérile, sont apparus les ossements de deux autres sujets, l'un en connexion dans le grand axe de la sépulture, replié sur le côté droit, l'autre totalement disloqué, les os rassemblés sur les membres inférieurs du précédent. Ce deuxième sujet a sans doute été inhumé après décomposition en un autre lieu. Le mobilier d'accompagnement se résume à une gaine de hache à perforation transversale, deux perles discoïdes en os, un fragment de poinçon en os. La datation radiocarbone indique le Néolithique final (Ly-9744 : de 2912 à 2698 av. J.-C.).

Le calibre des dalles utilisées pour les parois de ce coffre lui confère un caractère sommaire : elles ne dépassent pas 0,30 m de plus grande longueur. L'hypothèse d'une construction en bois habillée, ou étayée, à l'extérieur par des pierres ne trouve pas d'écho parmi les données. L'environnement géologique immédiat n'étant pas susceptible de fournir une grande dalle pour la couverture, il paraît plus simple d'imaginer une couverture périssable (le sujet inférieur s'est décom-

posé dans un espace vide). Malgré le nombre d'individus inhumés, cette sépulture ne peut être qualifiée de « sépulture collective ». Les deux premiers sujets ont été déposés en une seule fois, et le troisième a été installé après comblement, au moins partiel. Nous manquons de comparaisons pour une telle structure : l'existence d'un coffre ne suffit pas pour assimiler cette tombe avec celles de la nécropole chasséenne. La construction semble ici bien plus sommaire.

Enfin, une petite fosse a encore livré des os humains, en fait dix éléments d'une main gauche et un fragment de fibula d'un sujet adulte (st. 364 ; fig. 2). Ce dernier fragment, comme l'absence de trace de découpe, nous interdisent de considérer le dépôt comme celui d'une main coupée. En outre, l'érosion de la structure limite l'interprétation. Nous manquons de comparaison pour un tel dépôt.

CONCLUSION

La portion d'enceinte explorée à Monéteau, environ un quart de la structure totale y compris son aire interne, se distingue des autres structures contemporaines par plusieurs aspects mais s'en rapproche par d'autres. D'une part, il s'agit d'une structure constituée d'une simple palissade, le fossé et le talus généralement associés faisant ici défaut. En cela, elle se distingue de nombreuses enceintes chasséennes du Bassin parisien parmi lesquelles on citera Beaumont (Yonne) et, plus au nord, Boury, Jonquières, Catenoy, etc.

D'autre part, bien que les relations entre la nécropole et l'enceinte ne soient pas encore complètement établies, la présence de structures funéraires groupées dans l'aire interne est, à notre connaissance, inédite pour le Chasséen de la moitié nord de la France. Cette découverte repose une fois de plus la question de la fonction de ces structures monumentales. D'autant que les traces d'activité domestique sont maigres : seule une structure isolée, issue du diagnostic, pourrait évoquer une fosse domestique. Au préalable, se pose évidemment la question de la contemporanéité de l'enceinte et des structures funéraires : des analyses radiocarbone sont à prévoir sur la palissade et sur un nombre plus important de sépultures. En l'attente, on peut poser comme hypothèse qu'étant donné les dimensions importantes de la surface enclose (plus de 10 ha), l'on est en présence du secteur funéraire de l'enceinte. Seule la fouille des trois quarts restants de la structure de retranchement et de son aire interne permettra de répondre à cette question.

Bibliographie

- AIRVAUX J., 1996, « Découverte d'une nouvelle sépulture néolithique en ciste à la Goumoizièze de Saint-Martin-la-Rivière (Valdivienne) : premiers résultats », *Bull. de la Société de Recherches Archéologiques du Pays Chauvinois*, n° 34, p. 65-105.
- AUGEREAU A., CHAMBON P., SIDÉRA I., 2003, « Nature et statut des mobiliers funéraires de la nécropole chasséenne de Monéteau (Yonne) », in : CHAMBON P., LECLERC J. dir., *Les pratiques funéraires néolithiques avant 3500 av. J.-C., en France et dans les régions limitrophes*, p. 131-145 (*Mémoire de la Société Préhistorique Française*, 33).
- BILLOIN D., HUMBERT L., avec la coll. de PERNAUD J.-M., 1999, « La nécropole à incinérations du Néolithique récent des 'Canas' à Varennes-Changy (Loiret) », *Bull. de la Société Préhistorique Française*, t. 96, n° 4, p. 547-562.
- BLANCHET J.-C., MARTINEZ R., 1986, « Vers une chronologie interne du Chasséen dans le nord du Bassin parisien », in : DEMOULE J.-P., GUILAINE J. dir., *Le Néolithique de la France : hommage à G. Bailloud*. Paris, éd. Picard, p. 331-342.
- BOUCHET M., BRUNET P., JACOBIESKI G., LANCHON Y. dir., avec la coll. de BOSTYN F., CHAMBON P., LEROYER C., SALANOVA L., 1996, *Il y a 7000 ans en vallée de Marne... Premiers labours, premiers villages*, Catalogue d'exposition, Lagny-sur-Marne, éd. APRAIF et SHALE, 48 p.
- CHAMBON P., 1997, « La nécropole de Balloy 'Les Réaudins' : approche archéo-anthropologique », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 489-498 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- COUDART A., 1998, *Architecture et société : l'unité et la variance de la maison danubienne*, Paris, éd. de la MSH, 239 p. (*Documents d'Archéologie Française*, 67).
- DUFAY-GALAN A., 1995, « La chronologie du NMB de la grotte de la Molle Pierre à Mavilly-Mandelot (Côte-d'Or) », in : VORUZ J.-L. dir., *Chronologies néolithiques : de 6000 à 2000 avant notre ère dans le Bassin rhodanien, Actes du colloque d'Ambérieu-en-Bugey, 1992*, p. 163-166 (*Doc. du Dép. d'anthropologie et d'écologie de l'Université de Genève*, 20).
- DUHAMEL P., avec la coll. de FONTON M., CARRÉ H., 1997, « La nécropole monumentale de Passy (Yonne) : description d'ensemble et problèmes d'interprétation », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 397-448 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- HENOCQ-POCHINOT C., MORDANT D., 1991, « La marge sud-est du Bassin parisien : Chasséen et Néolithique moyen », in : BEECHING A. et alii dir., *Identité du Chasséen, Actes du colloque international de Nemours, mai 1989*, p. 199-210 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 4).
- JEUNESSE C., 1997, « Les pratiques funéraires de la culture de Cerny et le 'Mittelneolithikum' du domaine rhénan », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 543-556 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- MERLANGE A., avec la coll. de POULAIN T., 1991, « Une fosse à inhumations néolithiques à Bonnard (Yonne) », *L'Echo de Joigny*, n° 47, p. 1-46.
- MOINAT P., 1998, « Les cistes de type Chamblandes », in : GUILAINE J. dir., *Sépultures d'Occident et genèses des mégalithismes*, Paris, éd. Errance, p. 129-143.
- MORDANT D., 1997, « Le complexe des Réaudins à Balloy : enceinte et nécropole monumentale », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 449-479 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- MULLER F., DUHAMEL P., AUGEREAU A., DEPIERRE G. avec la coll. de JACQUEMIN M., POYETON A., SIDÉRA I., POULAIN T., CHARMOT A., 1997, « Une nouvelle nécropole monumentale Cerny à Gron 'Les Sablons' (Yonne) », in : *Le Néolithique danubien et ses marges entre Rhin et Seine, Actes du 22^{ème} colloque interrégional sur le Néolithique, Strasbourg 1995*, p. 103-133 (3^e suppl. aux Cahiers de l'Association pour la Promotion de la Recherche Archéologique en Alsace).
- PATTE E., 1971, « Quelques sépultures du Poitou du Mésolithique au Bronze moyen », *Gallia Préhistoire*, t. 14, n° 1, p. 139-244.
- PRESTREAU M., THEVENOT J.-P., 1996, « L'axe Yonne-Armançon-Saône au Néolithique moyen : cadre chronologique et interprétations culturelles », in : DUHAMEL P. dir., *La Bourgogne entre les Bassins rhénan, rhodanien et parisien : carrefour ou frontière ?*, Actes du 18^{ème} colloque interrégional sur le Néolithique, Dijon, 1991, p. 383-396 (14^e suppl. à la R.A.E.).
- SIDÉRA I., 1997, « Le mobilier en matières dures animales en milieu funéraire Cerny : symbolisme et socio-économie », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 499-513 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- SIMONIN D., BACH S., RICHARD G., VINTROU J., 1997, « Les sépultures sous dalle de type Malesherbes et la nécropole d'Orville », in : CONSTANTIN C., MORDANT D., SIMONIN D. dir., *La Culture de Cerny : nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique, Actes du colloque international de Nemours, 1994*, p. 341-379 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 6).
- THEVENOT J.-P., 1991, « Remarques préliminaires sur l'industrie lithique des niveaux chasséens de Chassey (La Redoute) », in : BEECHING A. et alii dir., *Identité du Chasséen, Actes du colloque international de Nemours, mai 1989*, p. 251-259 (*Mémoires du Musée de Préhistoire d'Île-de-France*, 4).
- VIOLOT J.-M., COULLLOUD A., 1998, *Monéteau 'Sur Macherin' : rapport d'évaluation archéologique*, AFAN Grand-est, SRA Bourgogne, 38 p. dactylo.